



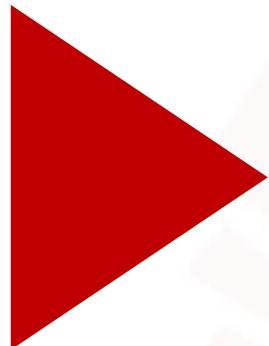
# MODALITE D'APPREHENSION AU COURS DE L'EXERCICE DU METIER

Date d'édition  
01/05/2023

Date de révision trimestrielle  
01/05/2023

Version  
TFP/APS/2023/05

Auteur : Référence Pédagogique  
M.FATEH DERRICHE



## Condition d'apprehension dans le cadre des missions de l'APS et des métiers repères

### Accréditations

831 338 728 RCS CRETEIL – APE 8559A  
Agrément SSIAP 1703  
Agrément CQP APS : 9417111101  
Autorisation CNAPS : FOR-094-2023-04-20-  
20180628985

### Contact

14, rue Jules Vanzuppe, 94200, Ivry Sur Seine  
Tél : 0184770920  
Email : [contact@ecole-prev-sécurité.fr](mailto:contact@ecole-prev-sécurité.fr)  
Site internet : [www.eps-formation.fr](http://www.eps-formation.fr)



# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

**SURVEILLANCE EN MAGASIN**

**CHEF DE POSTE DE SÉCURITÉ**

**AGENT DE SÉCURITÉ**

**AGENT CYNOPHILE**

**AGENT DE FILTRAGE**

**INTERVENANT SUR ALARME**

**SÉCURITÉ INCENDIE**

RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION  
DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

# SURVEILLANCE EN MAGASIN

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## SURVEILLANCE EN MAGASIN Les missions

- La sécurité incendie
- La sécurité du public
- La sûreté et le pré-vol

L'agent peut être prestataire ou faire partie du service interne de sécurité.

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## SURVEILLANCE EN MAGASIN

Quelques moyens pour renforcer la surveillance



Portique de sécurité et présence d'un agent

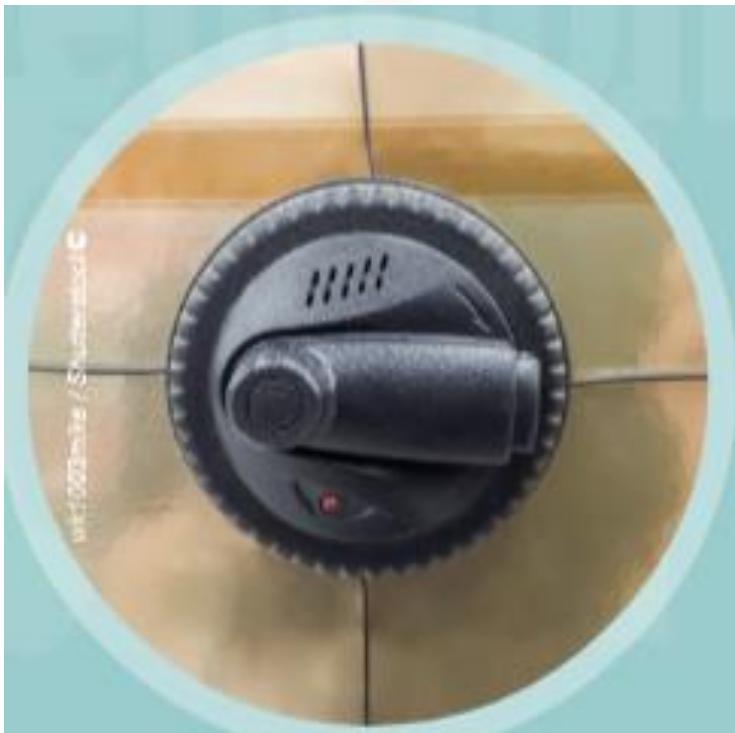
# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## SURVEILLANCE EN MAGASIN

### Quelques moyens pour renforcer la surveillance

Moyens contre le vol :

> emballage thermocollé à l'entrée en magasin



> antivol



> caméra de surveillance

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## SURVEILLANCE EN MAGASIN

### Quelques moyens pour renforcer la surveillance

En caisse :

- > présence de panneaux indiquant d'ouvrir les cabas
- > caisses automatiques
- > caisses contrôlées par une caisse centrale
- > surveillance par les hôtesses de caisse



# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## SURVEILLANCE EN MAGASIN

### Quelques moyens pour renforcer la surveillance

Si le client ne paie pas, la sécurité le prend en charge : agents et poste de contrôle.



# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## SURVEILLANCE EN MAGASIN Conditions requises pour appréhender

- ✓ Être en sortie de caisse
- ✓ Être discret
- ✓ Conduire la personne vers le local d'appréhension
- ✓ Surveiller la personne (attention au voleur de sexe opposé)
- ✓ Appeler dans le même temps l'O.P.J.
- ✓ Retranscrire tous les éléments dans la main courante
- ✓ Dresser une fiche d'appréhension
- ✓ Pour les mineurs, appeler un parent et/ou un O.P.J.

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## SURVEILLANCE EN MAGASIN

### Application : est-ce que l'agent de sécurité peut apprécier dans les cas suivants ?

- > Un véhicule garé sur le parking du magasin sur une place réservée (*handicapée*).
- > Une femme de 77 ans vole une tablette de chocolat à 1,20 €.
- > Un S.D.F. vole un bout de pain.
- > Un enfant mange un paquet de bonbons puis se débarrasse de l'emballage.
- > Un homme consomme dans les rayons.
- > Une personne goûte de manière répétée des raisins à l'étalage des fruits.

Quel que soit le préjudice du vol ou de la personne qui commet ce délit, l'agent doit aborder la personne en sortie de caisse. Si le montant ne peut être recouvré, alors l'appréhension est effective, l'O.P.J. est averti et l'agent suit les consignes du magasin (*fiche d'appréhension*).

RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION  
DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

**CHEF DE POSTE DE SÉCURITÉ**

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## CHEF DE POSTE DE SÉCURITÉ Les missions



- > Recevoir et traiter les alarmes.
- > Tenir à jour la main courante.
- > Rédiger des rapports d'anomalie.
- > Appeler et recevoir les secours.
- > Surveiller par vidéo-protection.
- > Appliquer les consignes.
- > Éventuellement, contrôler les accès.

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## CHEF DE POSTE DE SÉCURITÉ Quelle est la conduite à tenir dans les cas suivants ?

1. Sur vidéo, il y a la présence d'une voiture bélier sur l'entrée principale du site.
2. L'alarme intrusion se déclenche.
3. De jour, on vous signale par téléphone l'agression d'un salarié par un client.
4. Sur vidéo, un groupe de personnes dégrade volontairement des installations du site (*non ouvert au public*).



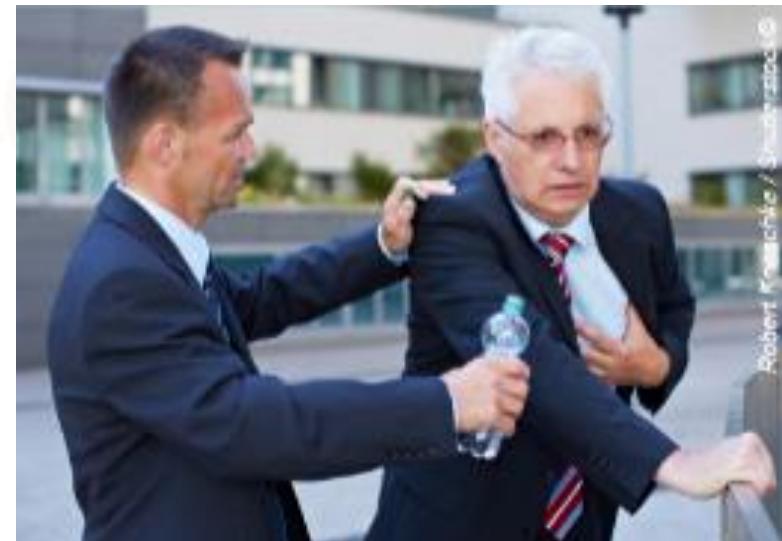
RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION  
DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

**AGENT DE SECURITÉ**

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## AGENT DE SÉCURITÉ Les missions

- > Surveillance humaine :
  - des personnes ;
  - des lieux.
- > Contrôle d'accès.
- > Ronde.
- > Prévention des risques.
- > Secours à personnes.



# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## AGENT DE SECURITÉ

**Application : quelle est la conduite à tenir ?**

**Un personnel sort du matériel sans autorisation.**

**Le contexte et la vérification que l'agent effectue le conduit à constater le vol.**

**> L'agent procède à l'appréhension, à l'appel des forces de l'ordre suivi d'un  
Compte rendu hiérarchique immédiat.**

RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION  
DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

**AGENT CYNOPHILE**

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## AGENT CYNOPHILE Les missions

- > Surveillance humaine :
  - des personnes ;
  - des lieux.
- > Ronde.
- > Prévention des risques.
- > Secours à personnes.



RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION  
DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

**AGENT DE FILTRAGE**

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## AGENT DE FILTRAGE Les missions

- > Filtrer les personnes.
- > Contrôler et sécuriser les accès :
  - palpation;
  - inspection visuelle des sacs;
  - utilisation de magnétomètre ou de portique.

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## AGENT DE FILTRAGE

**Application : est-ce que l'agent de sécurité peut appréhender dans les cas suivants ?**

1. Une personne manifestement ivre veut rentrer dans l'enceinte de l'entreprise.
2. Un appareil photo de professionnel est découvert dans le sac d'une personne.
3. Une paire de jumelles est découverte au cours de la palpation.
4. Du cannabis découvert dans une boîte de cigarettes au cours de la palpation.
5. Un fumigène est découvert lors de la palpation à l'entrée d'un stade.



# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## AGENT DE FILTRAGE

### > L'agent palpeur au stade

Appréhension possible pour toute infraction,  
Par exemple découverte d'un fumigène



### > L'agent palpeur en salle de spectacle

Appréhension possible pour toute infraction,  
Par exemple découverte de drogue

RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION  
DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

**INTERVENANT SUR ALARME**

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## INTERVENANT SUR ALARME Les missions

- > Intervenir sur alarme.
- > Ronde de fermeture et d'ouverture.
- > Patrouille périphérique des installations.

# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## INTERVENANT SUR ALARME

**Application : est-ce que l'agent de sécurité peut appréhender dans les cas suivants ?**

1. Alarme électrique sur un site industriel.
2. Obligation de respecter le code de la route en intervention.
3. Alarme intrusion chez un particulier.



# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## INTERVENANT SUR ALARME

**L'agent intervenant (*rondier intervenant sur alarme*)  
pour une alarme intrusion sur un site**

Dans ce cas, même en constatant la présence d'un individu réalisant l'infraction, l'appréhension seule et sans moyen adapté est fortement déconseillée car trop risquée.

RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION  
DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

**SÉCURITÉ INCENDIE**



# RAPPEL DES CONDITIONS D'APPRÉHENSION DE L'ARTICLE 73 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

## SÉCURITÉ INCENDIE Les missions

- > Prévenir des risques incendie.
- > Éteindre à un stade précoce un départ de feu.
- > Sensibiliser le personnel au risque incendie.
- > Maintenance élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie.
- > Contribuer à l'évacuation du public.
- > Porter assistance à personnes.
- > Porter secours aux personnes.
- > Exploitation du P.C.S.



Les missions S.S.I.A.P. peuvent s'exercer indépendamment  
de toutes activités de gardiennage.